

22 mai 1848 : la liberté qu'aucun décret n'a accordée

Le 22 mai n'est pas la commémoration d'une bonté. C'est la mémoire d'un surgissement. Celui d'un peuple qui, refusant d'attendre que la République veuille bien le libérer, s'est imposé comme sujet de sa propre histoire. La question, aujourd'hui, n'est plus de savoir ce que cette date signifie. Elle est de savoir ce que nous en faisons.

I. Le piège de la reconnaissance

Chaque 22 mai, la Martinique célèbre. On dépose des gerbes. On joue le tambour. On rappelle Schoelcher. On évoque les chaînes brisées. Et l'on parle, presque toujours, de l'abolition comme d'un don : un acte républicain, un geste métropolitain, une grâce signée à Paris.

Cette grammaire de la gratitude est un piège. Elle transforme une insurrection en cérémonie, un surgissement en folklore, une conquête en concession. Elle inverse le rapport historique : ceux qui se sont libérés deviennent ceux qu'on a libérés. Ceux qui ont brisé l'ordre colonial deviennent les bénéficiaires d'un texte.

Une commémoration qui ne pense pas ce qu'elle commémore n'est pas une mémoire. C'est une décoration.

II. Ce que le décret du 27 avril ne disait pas

Il faut rendre justice à la rigueur historique. Le décret du 27 avril 1848, signé sous la pression de Victor Schoelcher au sein de la commission d'abolition, est un texte décisif. Il déclare l'esclavage incompatible avec la dignité humaine et abolit la servitude dans toutes les colonies françaises.

Mais le décret prévoit un délai de deux mois avant son application dans les colonies. Deux mois pendant lesquels près de soixante-douze mille esclavisés de la Martinique devaient continuer de travailler sur les habitations, sous le fouet, dans la servitude, en attendant que la République veuille bien parachever sa parole.

Deux mois. Soixante jours. Une éternité pour qui a su, par la rumeur ou par les feuilles abolitionnistes, que la liberté avait été décrétée à Paris mais qu'on lui demandait encore d'attendre.

Le décret contenait également une autre disposition, dont la mémoire officielle s'embarrasse : il prévoyait une indemnité pour les colons, dont le montant serait fixé ultérieurement par l'Assemblée nationale. La République abolissait l'esclavage et inscrivait, dans le même geste, la dette qu'elle reconnaissait, non aux esclavisés, mais aux anciens propriétaires.

III. Romain, le tambour et l'insurrection du 22 mai

L'histoire que la République préfère taire commence sur une habitation du nord-caraïbe, et elle a un nom : Romain.

Romain est un esclavisé de l'habitation Léo Duchamp, au Prêcheur. C'est un tambouyé. Le 13 mai 1848 au matin, alors qu'une partie de l'atelier s'affaire à la grage du manioc, Romain bat le tambour pour soutenir le rythme du travail. Léo Duchamp, fils du propriétaire, lui ordonne d'arrêter, prétextant que le bruit risque de réveiller sa famille. Romain s'arrête. Le tambour est confisqué.

Le samedi suivant, Romain remplace le tambour par une caisse vide. Le rythme reprend. Duchamp s'emporte. Il jure de faire punir l'insolent. Le 22 mai à sept heures du matin, les gendarmes de Saint-Pierre arrivent à l'habitation pour arrêter Romain. Il est conduit à la Mackauline, prison de Saint-Pierre.

Ce que l'ordre colonial n'avait pas anticipé, c'est que ce tambour, interdit, redouté, lourd de mémoire, avait déjà parlé. Dans les colonies esclavagistes, le tambour n'est jamais neutre. Ce n'est pas seulement un son, c'est un signal. Le rythme parle. Il organise, il prévient, il réveille.

L'arrestation de Romain ne fut pas une nouvelle. Elle fut un signal. Un imposant cortège formé par les esclavisés venus du Prêcheur, du Carbet et du Morne-Rouge converge vers Saint-Pierre pour exiger la libération du tambouyé. Les ateliers se vident. Les habitations s'embrasent. La ville bascule.

Au cœur de la tension, une figure intervient : Pierre-Marie Pory-Papy, maire adjoint mulâtre de Saint-Pierre, chargé de la police, fait relâcher Romain contre la volonté du maire Pierre Hervé, favorable à l'esclavage. Mais il est trop tard pour les conciliations. Le 22 mai au soir, des morts jonchent les pavés. Des maisons brûlent. La nuit est rouge.

Le 23 mai 1848, Claude Rostoland, gouverneur de la Martinique, est contraint d'anticiper l'application du décret d'abolition générale signé à Paris le 27 avril. Non parce que les deux mois sont écoulés. Non parce que Paris l'a ordonné. Mais parce que les esclavisés ont rendu la servitude ingouvernable.

Voilà la vérité historique que la commémoration officielle aplatit : la Martinique n'a pas été émancipée le 22 mai. Elle s'est émancipée. Le décret métropolitain a

été rattrapé par l'insurrection coloniale. La parole républicaine a été précipitée par le geste martiniquais. Et ce geste avait un visage : celui d'un tambouyé que la loi coloniale voulait faire taire, et que tout un peuple a refusé de laisser seul.

IV. La République indemnise le maître

Vient ensuite ce que l'on apprend rarement à l'école et que la République peine encore à regarder en face.

Par la loi du 30 avril 1849 et son décret d'application du 24 novembre 1849, la France accorde aux anciens propriétaires d'esclaves de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, de La Réunion, du Sénégal, de Nosy-Bé et de Sainte-Marie de Madagascar une indemnité totale de 126 millions de francs-or. Cette somme, selon les travaux du CNRS, représenterait l'équivalent d'environ 27 milliards d'euros actuels. Elle constituait alors près de 7 % des dépenses publiques françaises.

L'indemnité fut versée en deux temps : six millions payables en numéraire dès la première année, puis une rente annuelle de six millions pendant vingt ans, inscrite au grand livre de la dette publique. Un prélèvement spécifique servit à la création des banques coloniales.

Aux anciens esclavisés, rien. Pas une parcelle de terre. Pas un franc. Pas une reconnaissance institutionnelle. L'indemnité fut accordée uniquement aux propriétaires.

Cette asymétrie n'est pas une bavure de l'histoire. C'est sa structure. La République, en 1849, a payé le maître pour la perte d'un bien qu'elle venait elle-même de déclarer illégitime. Elle a transformé le crime colonial en créance patrimoniale. Et elle a financé, par cette indemnité, la mutation économique des anciennes familles propriétaires en capitaines de l'économie post-abolitionniste : sucre, rhum, banque, foncier.

Penser le 22 mai sans penser le 30 avril, c'est se condamner à la sentimentalité.

V. La naissance politique de l'Homme noir martiniquais

C'est ici que l'événement de 1848 cesse d'être un récit pour devenir une scène philosophique. Et c'est ici que *Penser l'Homme Noir Martiniquais* trouve son ancrage dans la chair même de l'histoire.

L'homme noir martiniquais ne naît pas de l'abolition comme un bénéficiaire passif. Il naît dans le geste même qui a obligé l'abolition à devenir réelle. Il naît du refus d'attendre. Il naît du tambour de Romain. Il naît de la marche vers Saint-Pierre. Il naît de l'instant où des hommes et des femmes que l'ordre colonial

avait réduits à des bras, à des dos, à des ventres, à des silences, ont déclaré qu'ils ne pouvaient plus être gouvernés comme choses.

C'est dans cette insurrection que se forge ce que j'appelle la *martinicanité noire* : une condition de subjectivation qui n'est ni la simple noirceur biologique, ni l'identité culturelle apaisée, mais la trace, dans la conscience martiniquaise, d'avoir été nié comme humain et de s'être affirmé comme sujet contre cette négation. Conscience clivée, comme l'écrivait Du Bois. Conscience debout, comme la pensait Fanon. Conscience qui ne demande pas la reconnaissance, mais qui l'arrache.

Le 22 mai 1848 n'est donc pas le jour où la République a libéré les esclavisés. C'est le jour où les esclavisés ont contraint la République à reconnaître ce qu'ils étaient devenus avant elle : des hommes et des femmes politiques, capables d'agir sur leur propre destin.

VI. Avec cette lecture et PHNM, on fait quoi ?

C'est la seule question qui compte vraiment. Une lecture politique du 22 mai et un travail philosophique sur l'homme noir martiniquais ne valent rien s'ils ne se traduisent pas en orientations. Voici, sans complaisance, ce que cette double lecture engage.

Premièrement, transformer la commémoration en évaluation. Chaque 22 mai ne doit plus être une cérémonie d'auto-réconfort, mais un bilan public de la liberté. Que fait la Martinique, cette année, de l'humanité conquise par Romain et ceux qui ont marché avec lui ? Où en est-elle de sa terre, de son économie, de sa pensée, de sa transmission ? Un peuple qui se commémore sans s'évaluer s'embaume vivant.

Deuxièmement, sortir le 22 mai du récit schœlchériste exclusif et l'introduire, comme événement martiniquais, dans toutes les institutions de transmission. Écoles, programmes, manuels, formations d'enseignants, médias publics, conférences populaires. Tant que les enfants martiniquais apprendront d'abord Schœlcher et accessoirement Romain, la mémoire restera coloniale. *Penser l'Homme Noir Martiniquais* s'inscrit dans ce travail : redonner aux esclavisés leur statut d'agents historiques, et non de figures pittoresques.

Troisièmement, articuler mémoire et économie. L'indemnité de 1849 a structuré l'économie martiniquaise jusqu'à aujourd'hui. La concentration foncière, le poids des grandes maisons béké, l'asymétrie des circuits commerciaux ne sont pas des vestiges, ce sont des continuités. Une politique de la mémoire qui ne se traduit pas en politique foncière, fiscale et commerciale est une fiction décorative. La réparation n'est pas un sentiment. C'est un

rééquilibrage structurel.

Quatrièmement, faire de la martinicanité noire un projet politique, et non une identité refuge. Être l'héritier de Romain ne consiste pas à se draper dans une fierté statique. Cela consiste à produire, dans le présent, les institutions, les normes et les imaginaires que nos aïeux n'ont pas eu la possibilité d'établir. Université, presse indépendante, édition, agriculture vivrière, langue, droit du sol, mémoire institutionnelle. Tout ce qui fait qu'un peuple cesse d'être administré et commence à se gouverner.

Cinquièmement, refuser le récit qui veut faire de l'homme noir martiniquais un éternel survivant. PHNM ne pense pas la victime. Il pense le sujet. La différence est politique, pas sémantique. La victime attend justice de celui qui l'a blessée. Le sujet construit, par lui-même, les conditions de sa souveraineté. Romain n'a pas attendu Schoelcher. Schoelcher est arrivé après lui.

Sixièmement, et c'est la plus exigeante des conséquences : assumer que la liberté de 1848 n'est pas un acquis, mais un cap. Elle n'est pas derrière nous. Elle est devant. Chaque génération martiniquaise hérite du geste de Romain, et chaque génération doit le rejouer dans les conditions de son temps. Aujourd'hui, ce geste s'appelle autonomie économique, exigence culturelle, lucidité politique, refus des servitudes douces.

VII. Conclusion

Le 22 mai ne nous demande pas seulement de nous souvenir des chaînes brisées. Il nous demande ce que nous avons fait de la liberté. Il nous demande si la dignité conquise dans la rue de Saint-Pierre se traduit aujourd'hui dans nos politiques foncières, économiques, culturelles, éducatives. Il nous demande si nous sommes encore capables, comme Romain, de refuser d'attendre.

Une liberté commémorée mais non pensée devient une décoration. Une liberté pensée mais non agie devient une nostalgie. Seule une liberté assumée comme tâche devient un peuple.

Le 22 mai 1848 nous lègue cette tâche : ne plus jamais être gouvernés comme choses. Ni par d'autres. Ni par nous-mêmes.

C'est cela, l'héritage. Et c'est cela, l'exigence.



Sources

1. Outremer Memory, *L'esclave Romain*, fiche biographique et chronologie des événements du 13 au 22 mai 1848 à l'habitation Léo Duchamp du Prêcheur. URL : outremermemory.com/lesclave-romain
2. Wikipédia, *Abolition de l'esclavage en Martinique*, synthèse sur l'arrestation de Romain et la proclamation anticipée du gouverneur Claude Rostoland le 23 mai 1848.
3. CNRS, communiqué de presse du 7 mai 2021, *Les indemnités versées aux propriétaires d'esclaves recensées dans une base de données*. URL : cnrs.fr
4. CNRS Sciences humaines et sociales, *Indemniser l'esclavage en 1848 ?*, présentation des travaux de Jessica Balguy. URL : inshs.cnrs.fr
5. Jessica Balguy, *Indemniser l'esclavage en 1848 ? Débats dans l'Empire français du XIX^e siècle*, Paris, Karthala/CIRESC, 2020.
6. Base de données 1849, projet REPAIRS, plateforme collaborative recensant les indemnitaires de 1849. URL : esclavage-indemnitaires.fr
7. France Info La 1ère, *Archives d'Outre-mer : comment le tambour de Romain a déclenché l'abolition de l'esclavage en Martinique*, 22 mai 2022.
8. Arnaud Ransay, *Penser l'Homme Noir Martiniquais*, Éditions Les Trois Colonnes, 2025, ISBN 979-10-406-2482-0.

Reflets du Sud — 22 mai 2026